



Lomé, le 10 octobre 2022

AUTO-CERTIFICATION DES PROCEDURES DES MARCHES

Je soussigné **Prof. Ayité Sénah Akoda AJAVON**, Directeur du Centre d'Excellence Régional pour la Maîtrise de l'Electricité (CERME), atteste que dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, les marchés ci-dessous énumérés ont été passés conformément aux procédures et à la réglementation en vigueur. Il s'agit de :

1. « *Fourniture et installation des équipements en vue de la rénovation d'une partie de la plateforme technique des laboratoires des énergies renouvelables de la Faculté des Sciences (FDS)* » ;
2. « *Fourniture et installation des équipements en vue de la rénovation d'une partie de la plateforme technique des Laboratoires d'électrotechnique du département de Génie Electrique (GE) de l'ENSI* » ;
3. « *Travaux de rénovation du laboratoire des énergies renouvelables de la Faculté des Sciences (FDS) au profit du CERME* » et
4. « *Travaux de rénovation des salles de classe et des laboratoires didactiques du département de Génie Electrique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI)* ».

Conformément au seuil de passation en lien avec la réglementation nationale, le type de procédure requis pour l'ensemble de ces quatre (04) marchés est la Demande de Renseignement de Prix (DRP).

Toutes les étapes et phases y relatives ont été déroulées suivant les exigences en matière de Passation de Marchés en général et la réglementation nationale en particulier.

Les prestations inhérentes sont réalisées, entièrement achevées et réceptionnées à l'entière satisfaction des bénéficiaires.

Par conséquent, les présents marchés sont conduits et exécutés suivant les règles de l'art.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.



Prof. Ayité Sénah Akoda AJAVON
Ingénieur Electroénergéticien